

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD158 (Rect)

présenté par

M. Olivier Faure, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, M. Gagnaire,
Mme Delga et M. Rousset

ARTICLE 2

I. À l'alinéa 19, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

les mots :

« ainsi que ».

II. Compléter ce même alinéa par le signe et les mots :

« , et les objectifs de productivité retenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le retour à l'équilibre financier du système ferroviaire qui est un des objectifs majeurs de la réforme ferroviaire requiert de fixer des objectifs chiffrés de maîtrise des coûts dans le contrat État/SNCF Réseau, qui soient suivis annuellement afin d'apporter les éventuelles mesures correctrices qui s'avèreraient nécessaires.